

**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025**

CM 2025-0012 Compte-rendu de la délégation générale d'attributions du Conseil municipal au Maire – Information

Le Conseil municipal a été informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire, à savoir :

Numéro décision	Intitulé	Date	
2025-02	Demande de subvention auprès du Conseil régional de Bretagne, au titre du Contrat Chaleur Renouvelable Bretagne, pour la création d'une chaudière collective bois avec réseau de chaleur. Montant sollicité : 78 120 €	04/02/2025	
2025-01	Travaux de restructuration de la cantine scolaire Chateaubriand – Passation d'un marché public pour les lots suivants :		
	Désignation du lot	Entreprise	
	Montant HT du marché		
	Lot n°3 (Doublages, cloisons, faux-plafonds)	Société QUEMENEUR CSIM (29820 GUILERS)	11 320,00 €
	Lot n°4 (Menuiseries intérieures)	Société HOLLEN (29820 GUILERS)	15 485,82 €
	Lot n°5 (Carrelage, faïence, sol souple)	Société SALAUN CARRELAGES (29490 GUIPAVAS)	34 182,43 €
	Lot n°6 (Nettoyage, désinfection)	Société FILY Nettoyage (29850 GOUESNOU)	2 000,00 €
	Lot n°7 (Equipements de cuisine)	Société PICHON (29800 SAINT-THONAN)	49 264,37 €
Lot n°8 (Chauffage, ventilation, plomberie)	Société EDSI (29490 GUIPAVAS)	30 789,50 €	
Lot n°9 (Electricité)	Société LAUTECH (29490 GUIPAVAS)	7 995,98 €	
		12/02/2025	

CM 2025-013 Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité), a approuvé la motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions.

CM 2025-014 Acquisition d'un bien immobilier situé 7 rue de Kermonfort à Guilers

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé l'acquisition d'un bien immobilier situé au 7 rue de Kermonfort à Guilers et a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de ce projet.

CM 2025-015 Acquisition d'un local commercial place de la Libération

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé la réservation et l'acquisition d'un local commercial situé 15, place de la Libération à Guilers et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette acquisition.

CM 2025-016 Contrat de proximité territoriale - Approbation du programme de travaux de proximité 2025 voirie et espaces verts sur la commune de Guilers

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris connaissance du bilan 2024 des demandes d'intervention sur l'espace public et a approuvé le programme prévisionnel de travaux de proximité pour l'année 2025.

CM 2025-017 Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest

Sur proposition du Conseil municipal, Monsieur le Maire a décidé de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil municipal prévue le jeudi 22 mai 2025.

CM 2025-018 La Zone à Faibles Emissions mobilité de Brest métropole

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité), émet un avis favorable sur le projet d'arrêtés du Président de Brest métropole créant une Zone à faibles émissions mobilité et précisant les règles applicables à l'intérieur de cette zone. Cet avis favorable est toutefois assorti d'un certain nombre de réserves et de recommandations.

CM 2025-019 Convention de coopération entre Brest métropole et la commune de Guilers - Lutte contre l'affichage sauvage

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

CM 2025-020 Convention de coopération entre Brest métropole et la commune de Guilers - Lutte contre les dépôts sauvages

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

CM 2025-021 Autorisation de recours au service civique

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de recourir au dispositif du Service civique afin d'effectuer différentes missions en matière de développement durable, à compter du 1^{er} juin 2025 sur une durée de six mois. Il a désigné la Directrice générale des services en tant que tutrice, a autorisé Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la D.D.C.S. et à signer les contrats d'engagement ainsi que les conventions et enfin, à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire.

CM 2025-022 Compte Financier Unique 2024 - Budget principal

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité), a approuvé le Compte Financier Unique 2024 du budget principal, lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement		Dépenses :	6 836 474,01 €
		Recettes :	7 582 216,61 €
Résultat de fonctionnement (excédent)			745 742,60 €
Section d'investissement	Dépenses :	Déficit reporté :	343 846,20 €
		Dépenses de l'exercice :	1 583 339,88 €
		Reste à réaliser, à reporter :	135 408,70 €
	Recettes :	Recettes de l'exercice :	2 162 375,02 €
		Reste à réaliser, à reporter :	68 867,40 €
Résultat d'investissement (excédent)			168 647,64 €
Résultat Global (excédent)			914 390,24 €

a reconnu la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement et a arrêté les résultats définitifs du CFU 2024.

CM 2025-023 Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe « Lotissement Coat Bian »

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, a approuvé le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Lotissement Coat Bian », lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement		Dépenses :	241 517,68 €
		Recettes :	241 517,78 €
Résultat de fonctionnement (excédent)			0,10 €
Section d'investissement	Dépenses :	Dépenses de l'exercice :	- €
	Recettes :	Recettes de l'exercice :	- €
Résultat d'investissement			- €
Résultat Global (excédent)			0,10 €

a reconnu la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement, a arrêté les résultats définitifs du CFU 2024 et a autorisé le reversement du solde de ce budget au budget principal.

CM 2025-024 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2024 – Budget principal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2024 du Budget principal.

CM 2025-025 Affectation du résultat 2024 - Budget principal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, d'un montant de 745 742,60 €, au compte 1068, en recettes d'investissement du budget primitif 2025.

CM 2025-026 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2020-01 – Restructuration du restaurant scolaire de Chateaubriand

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification de l'Autorisation de Programme n°2020-01 tel que présentée en séance. Le nouveau montant de l'autorisation de programme est de 371 582,60 € et le montant des crédits de paiement s'élève à 352 000 € pour l'exercice 2025.

CM 2025-027 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2021-02 – Rénovation énergétique du patrimoine communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification de l'Autorisation de Programme n°2021-02 tel que présentée en séance. Le montant de l'autorisation de programme est inchangé, soit 2 100 000 €, et le montant des crédits de paiement s'élève à 1 224 000 € pour l'exercice 2025.

CM 2025-028 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2024-01 – Extension de la mairie

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a approuvé la modification de l'autorisation de programme n°2024-01 tel que présentée en séance. Le montant de l'autorisation de programme est inchangé, soit 400 000 €, et aucun crédit de paiement n'est prévu pour l'exercice 2025.

CM 2025-029 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2024-02 – Rénovation - Extension de la salle de tennis (Complexe Sportif Louis Ballard)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, a approuvé la modification de l'Autorisation de Programme n°2024-02 tel que présentée en séance. Le nouveau montant de l'autorisation de programme est de 1 410 000 € et le montant des crédits de paiement s'élève à 150 000 € pour l'exercice 2025.

CM 2025-030 Budget primitif 2025 - Budget principal

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité), a adopté le budget primitif 2025 de la ville de Guilers qui s'équilibre de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	4 037 245 €	4 037 245 €
Fonctionnement	7 344 000 €	7 344 000 €
Total	11 381 245 €	11 381 245 €

CM 2025-031 Vote des taux de fiscalité directe locale – Année 2025

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité), a décidé de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2025 comme suit :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	23,47 %	23,47 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	43,54 %	44,41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,56 %	46,56 %

CM 2025-032 Subvention communale au Centre Communal d'Action Sociale – 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'octroi d'une subvention forfaitaire d'un montant de 35 500 € au C.C.A.S. de Guilers et en a autorisé le versement.

CM 2025-033 Subvention communale au Comité des Œuvres Sociales – 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'octroi d'une subvention de 7 453,42 € au Comité des Œuvres Sociales des villes de Brest Métropole et en a autorisé le versement.

CM 2025-034 Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association « Le P'tit Rasso de Guilers »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association « Le P'tit Rasso de Guilers ».